

Convention tripartite CCILM/CCI Nord Isère/Agglomération de Vienne Condrieu

Vienne Condrieu Agglomération (VCA), née le 1^{er} janvier 2018 par fusion de ViennAgglo (anciennement appelée *Communauté d'agglomération du Pays Viennois*) et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu, souhaite exercer pleinement ses prérogatives légales en termes de compétences économiques et ainsi d'attractivité du territoire.

Pour cela, la nouvelle agglomération mobilise toutes les forces économiques de son territoire, à commencer par la CCI Nord Isère (CCINI) avec qui elle entretient un partenariat historique.

VCA souhaite ainsi donner un sens commun à son action dans sa nouvelle configuration territoriale, désormais à cheval sur deux départements, sur deux circonscriptions consulaires, y compris celle de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI Lyon Métropole).

Dans ce cadre, elle a demandé aux partenaires consulaires de rapprocher leurs offres de services et leurs prestations, de les harmoniser autant que peut se faire.

Le travail de concertation inter consulaire a été stimulé par la nouvelle direction de l'économie de VCA qui a posé clairement ses attentes :

- ➔ **AXE 1 : Favoriser l'entrepreneuriat**
- ➔ **AXE 2 : Soutenir l'économie de proximité**
- ➔ **AXE 3 : Accompagner les entreprises dans leur développement**
- ➔ **AXE 4 : Aménager, développer le territoire**
- ➔ **AXE 5 : Promotion du territoire**

Méthodologiquement, les travaux entre les deux CCI concernées ont débuté en décembre 2017 à l'initiative de VCA par une réunion de cadrage dans les locaux de la direction de l'économie à Vienne.

S'en sont suivies deux réunions techniques de travail inter consulaires, coordonnées par les directions de l'appui aux entreprises de la CCINI et de la CCI Lyon Métropole.

Les échanges ont permis de faire l'inventaire des prestations respectives sur les territoires concernés, de les mettre en perspective, et en synthèse de proposer un catalogue de services et prestations cohérent pour l'essentiel et complémentaire sur certaines expertises comme le commerce.

VCA souhaite capitaliser sur cette mise en cohérence des offres consulaires par la signature d'une convention tripartite avec les deux CCI concernées.

Conclusions et suites à donner :

L'Assemblée Générale est sollicitée pour approuver cette convention.